

Initiatives ministérielles

petite élection. Si vous ne voulez pas déclencher des élections générales, faites voter seulement votre circonscription et que le meilleur gagne. Mieux encore, tenons un vote dans ma circonscription pour savoir si mes électeurs ont confiance dans le député d'en face ou dans le député de Cape-Breton—Richmond-Est.

Voilà ce que je suggère au député d'en face qui jouit d'un statut privilégié, si mérité soit-il. Non seulement il gagne 64 000 dollars par année et il bénéficie d'une indemnité non imposable, mais en tant que ministre, il a de précieux avantages. Il a droit à une limousine avec chauffeur, à des adjoints et à un personnel nombreux et à des invitations intéressantes.

J'invite ce ministre à se présenter. Tenons une élection et que le meilleur gagne. Vous verrez aux prochaines élections que vos erreurs passées, votre attitude actuelle dans divers domaines et votre tendance à étouffer la démocratie et la Chambre des communes ne correspondent pas à ce que les Canadiens attendent des parlementaires.

Une voix: Je gagne quand je me présente.

M. Dingwall: Le député dit qu'il gagne quand il se présente. Je viens de lui en donner l'occasion. S'il est convaincu que son gouvernement est si bon et que les changements qu'il veut apporter au Règlement satisfont les Canadiens, il devrait peut-être relever ce défi. Je plaisante évidemment, parce que je sais que les députés d'en face ne veulent pas aller aux urnes. Ils espèrent que par miracle le phénix renaîtra de ses cendres et que la cote de Mulroney remontera et qu'il deviendra populaire auprès des Canadiens. Ils se font des illusions.

Pour terminer, je voudrais dire que les deux. . .

Une voix: Pas déjà.

M. Dingwall: Si l'honorable député veut que je continue de parler plus longtemps, je veux bien lui faire plaisir et poursuivre. S'il aime tellement mon intervention, j'essaierai de l'obliger encore un certain temps. Je tiens à remercier l'honorable député de son vote de confiance.

J'aimerais simplement aborder deux autres points. J'ai dit au leader du gouvernement à la Chambre et à son secrétaire parlementaire que le Parti libéral du Canada s'oppose, en public et en privé, à ces modifications du Règlement. Je leur ai indiqué clairement que nous devrions nous entendre sur la démarche à suivre. Il faudrait

passer du fond de la question à la démarche. C'est bien que quelques individus discutent des modifications proposées au Règlement, mais j'ai dit bien clairement qu'il vaut mieux avoir un comité permanent, peut-être un comité spécial.

En fait, mon collègue de Kingston et les Îles est même intervenu durant une de nos séances pour proposer que toute la question soit renvoyée au Comité permanent des élections et des privilèges afin que nous puissions l'examiner, entendre des témoins, connaître le point de vue des Canadiens. La proposition a été rejetée. Nous avons demandé que soit constitué un comité spécial composé de députés; ce comité ne voyagerait pas nécessairement et ne se rendrait pas forcément dans d'autres provinces, mais il pourrait inviter des gens à venir témoigner et à discuter de la question de façon rationnelle, afin de voir s'il y a lieu de modifier les règles. Cette requête a été rejetée.

• (1750)

Le gouvernement s'est contenté de soumettre certaines règles à l'examen d'un groupe de travail qui, sauf erreur, comprenait le secrétaire parlementaire, mon collègue de Kingston et les Îles, et un de mes proches collaborateurs. Mais il n'y a eu aucune modification substantielle du projet initial. Le gouvernement a reculé sur certains points, mais rien de vraiment substantiel qui aurait permis à une personne raisonnable de conclure que le projet de modification est conforme aux intérêts du Parlement, des parlementaires ou du peuple canadien.

Pour le processus et le fond, ils font piètre figure. Donc, ils ont opté pour le Club des vieux amis, pour reprendre une image si souvent évoquée à la Chambre. C'est l'option qu'ils ont retenue, mais nous leur avons tout le temps dit qu'il n'y avait pas d'accord qui tienne. Je sais que le ministre—je peux ici sembler injuste et j'espère que les députés me le pardonneront—que le leader parlementaire du gouvernement était responsable du projet de loi C-21 qui modifiait la loi concernant les produits pharmaceutiques.

J'ignore s'il avait une grippe, s'il était sous l'effet de quelque médicament ou autre chose, mais il a oublié certains des faits que j'ai énumérés aujourd'hui. Certains ont dit qu'il a eu recours à des tactiques brutales. Je laisse à d'autres le soin de pousser plus loin à un autre moment. Mais je veux qu'il soit clair que nous nous opposons à ces